

Mémoire pour le Bureau des audiences publiques
Exploitation des gaz de schiste
22 novembre 2010

Nous sommes **Le Comité de Citoyens Responsables de Nicolet-Yamaska et de la Ville de Bécancour**. Nous sommes interpellés par l'arrivée soudaine de l'exploitation des gaz de schiste au Québec et particulièrement dans notre région agricole.

Entendu que l'eau et l'air sont essentiels à la vie, les points qui nous inquiètent sont les suivants :

- La pollution de l'eau par les produits toxiques et la migration du méthane dans le sol,
- Les boues contaminées non traitables,
- La quantité d'eau puisée dans nos cours d'eau et nos réserves d'eau potable,
- La pollution de l'air accrue par les gaz à effet de serre,
- Le diesel des camions,
- La pollution par le bruit,
- La désuétude de la loi des mines,
- Utiliser le territoire agricole à des fins d'exploitation de forage pour les gaz de schiste,
- L'acceptabilité de ce projet: **sous tous ses aspects: social, environnemental et économique**

Les lois

L'article 246 de **la loi sur l'aménagement et l'urbanisme** prive les municipalités de leurs prérogatives d'aménagement pour les projets relevant de la loi des mines. Donc, pas de pouvoir décisionnel pour les villes impliquées. On ne peut que laisser faire, qu'on le veuille ou non.

De plus, **La loi des mines** permet aux compagnies gazières de creuser en toute légalité et ce, avec ou sans l'autorisation des propriétaires. Cela nous apparaît comme une violation du pouvoir des citoyens, de même que de **notre territoire agricole**, qui est notre richesse collective. La vallée du Saint-Laurent étant la plus fertile du Québec.

Nous sommes étonnés que le mandat du BAPE porte uniquement sur les méthodes sécuritaires d'exploitation et qu'il ne questionne pas la nécessité ou le besoin réel de ce type d'énergie, au Québec. On peut se demander quelle importance est réellement accordée aux mémoires présentés par la population qui, de toute évidence, manifeste énormément de réticence et/ou d'opposition au projet tel qu'amorcé pour ne pas dire imposé. **Vivons-nous en démocratie ou en avons-nous seulement l'illusion ? Grande question ! À quand** l'amendement de la loi sur les mines?

Le forage

Ayant visionné l'espace que requiert un seul puits et les bassins d'eau toxique résiduelle, bien souvent laissée à l'air libre, et sachant, qu'on peut placer un site de forage au kilomètre carré, on se demande comment on va pouvoir continuer à cultiver nos terres en toute sécurité. Nous référons ici aux effets sur la santé tels que dénoncés par un couple de Saint-Louis-sur-Richelieu, dans l'article en annexe.

Il y est écrit que les compagnies Gaztem et Forest Oil sont venues forer à 250 pieds de leur demeure, moyennant une entente confidentielle. En plus du bruit, de la poussière, des flammes sortant de la torchère, il y a eu une explosion durant la nuit. On creusait 7 jours sur 7, jour et nuit. Les personnes du couple qui en témoigne ont été victimes d'intoxication au smog selon Info-Santé : essoufflement, yeux qui brûlent, palpitations, irritation de la gorge. (1)

Autre exemple de délit : Il y a déjà 5 puits qui ont fait l'objet d'infraction seulement à Bécancour. Qu'arrivera-t-il quand il y en aura des centaines, voire des milliers sur ce même territoire ?

Cette expérience nous alerte face aux dangers que les compagnies nous cachent **et** que personne ne connaît, afin d'exploiter au plus vite **nos** richesses souterraines .

On devra transporter ce gaz dans des gazoducs qui ne peuvent que passer par nos champs et nos terres. De plus il y aura beaucoup de circulation lourde et on connaît la détérioration que le passage des camions occasionne sur nos routes. On sait fort bien que plus il y a de gazoducs, plus il y a risque d'explosion . Ne nommons que l'explosion de Pointe-du Lac.

L'eau

Quand on pense, que des millions de gallons d'eau potable nécessaires au forage, contenant une grande quantité de produits chimiques extrêmement toxiques plus ou moins identifiés, ne seront récupérés que de 30 à 50%, on peut se sentir en danger. On peut se questionner sérieusement sur les buts poursuivis par notre gouvernement et sur le niveau de protection que pourra nous apporter le ministère de l'environnement étant donné la quantité et la dispersion des puits.

Et qu'en sera-t-il des mesures de surveillance ?

Nous nous questionnons sur la gestion des puits qui sont déjà en fonction.

-**Où** prend-t-on l'eau ?

On entend que c'est à même les réserves d'eau municipale déjà traitée avec l'argent de **nos** taxes, dans **nos** rivières ou le fleuve ? Et cela gratuitement???

-**Que** ferons-nous des eaux et des boues usées ?

-**Qui** les transportera et **par quelles** routes ?

-**Où** en sont rendues les recherches quant à la dépollution ?

Celle-ci est très problématique car les 2 usines actuellement utilisées ne sont pas appropriées pour traiter ces eaux de façon efficace.

Le manque de transparence des exploitants des gaz de schiste sur les résultats d'analyse des eaux contaminées nous empêche d'identifier correctement la nature, la toxicité et les concentrations. Sans une analyse réaliste, comment procéder à la décontamination ?

L'accès à l'information est bafoué.

Il est inquiétant que la CPTAQ, la commission de protection du territoire agricole, ait autorisé dernièrement la compagnie MOLOPO à procéder à l'exploration à Saint-Marc sur le Richelieu, **un territoire agricole!** Elle a pourtant le mandat de **protéger le territoire agricole...**

Notre ministère de l'environnement a le mandat, lui, de protéger notre **ressource vitale essentielle : l'eau potable !**

Une loi, votée en 2009, **La loi sur l'eau**, affirme le **caractère collectif des ressources en eau**. Le principe est **la protection de la ressource**.

Comment cette loi peut-elle être respectée quand on marche à l'aveuglette ???

Danger pour l'eau qu'on ne sait pas comment dépolluer, l'expertise étant au stade embryonnaire. Danger d'infiltration à cause de celle qui reste dans le sol, soit de 50% à 70% non récupérée. Au bout de combien d'années ou de mois cette eau dangereuse pourrait-elle remonter vers nos nappes phréatiques ? On sait que l'eau se fraye toujours un chemin dans les plus petites fissures, pensons à **la migration des gaz...**

On n'a qu'à se référer à la contamination des puits artésiens aux Etats-Unis.

Comment se fait-il que le ministère de l'environnement et le ministère de la santé ne sonnent pas l'alarme eux-mêmes plutôt que d'acquiescer à l'exploitation sans en vérifier la sécurité.

La géologie

Qu'arrivera-t-il en cas de tremblement de terre ? Nous sommes sur une plaque tectonique fragile. On se questionne aussi sur l'effet qu'auront les explosions à répétition dans notre sous-sol. On parle du forage puis du fractionnement de la roche à 2 kilomètres de profondeur. On parle, que pour chaque puits, de plus ou moins 12 tuyaux horizontaux d'un kilomètre de longueur qui peuvent être utilisés de 5 à 8 fois sur une période de 20 ans. Ça fait beaucoup d'explosions, de gaz à effets de serre dus au transport et aux fuites inévitables, de risques de migration accrus, de terrains fertiles perdus et d'eau jadis potable à dépolluer, mais comment ???

Il y a aussi la présence de métaux lourds et de radioactivité dans ce qui remonte à la surface.

L'industrie gazière semble incapable d'expliquer et de résoudre ces problèmes.

Mais où est l'expertise de notre gouvernement ?

Le climat

Cet article de Louis-Gilles Francoeur tiré du Devoir, le lundi 15 novembre, a pour titre :

Climat - Le gaz de schiste serait aussi polluant que le charbon

"Une évaluation préliminaire a été réalisée par une équipe scientifique de l'université Cornell dans l'état voisin de New-York, sous la direction du professeur Robert Howart, un spécialiste en écologie et en biologie environnementale..."

L'étude ...a calculé que la totalité des émissions associées à l'extraction du méthane des gaz de schiste atteindrait 33 grammes équivalent de co2 par millions de joules d'énergie, comparativement à 20.3 grammes pour des carburants comme le diesel ou l'essence...

le méthane extrait des gaz de schiste est 25 fois plus puissant comme gaz à effet de serre que le co2 si on étale ses impacts sur 100 ans...si on tient compte des impacts sur un horizon plus court de 20 ans, une période plus compatible avec la vie utile de la plupart des puits de gaz de schiste, on obtient un pouvoir de captage de la chaleur solaire 72 fois supérieur au co2 plutôt que 25 fois." (2)

Le respect de l'engagement

Voilà pour le climat et le respect des accords de Kyoto que notre gouvernement s'est engagé à respecter lors des dernières promesses électorales et qu'il ne respecte pas du tout.

À preuve : En 2006-2007, nos émissions de GES gaz à effet de serre ont augmenté de 3.7%. L'objectif des accords de Kyoto était de diminuer les émissions de 6% en 2008 et de s'assurer de ne pas les dépasser jusqu'en 2012. Nous sommes à proximité du parc industriel et d'une centrale nucléaire. On aura beau nous dire que tout est hautement surveillé, on n'est jamais à l'abri d'une erreur ou d'une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou humaine. Par exemple, un tremblement de terre favorisant la migration, un glissement de terrain qui pourraient être causés par la fragilisation du sol, un attentat terroriste car nul n'est à l'abri...

Nos terres agricoles vont-elles ressembler à un fromage gruyère d'ici quelques années et qu'en sera-t-il de leur valeur marchande et surtout alimentaire ? Sachant que dans l'Ouest Canadien, les compagnies se sont installées sur des terres non-agricoles. Quelle est cette urgence qui pousse notre gouvernement à donner des droits aux compagnies de forage avant d'avoir l'expertise nécessaire pour s'assurer de la sécurité de la population, pour conserver cette ressource vitale qu'est l'agriculture, pour préserver toutes les espèces animales et végétales dont nous sommes tributaires ? **Comment peut-on qualifier cette énergie fossile de développement durable ?**

Jusqu'où les Lobbys internationaux influenceront-ils les décisions de nos gouvernements et par conséquent notre liberté collective et individuelle ?

Jusqu'à quel point nous laisserons-nous dominer ?

L'économie

Au niveau économique, nous questionnons la pertinence de ce projet. Nous savons que les redevances ne s'appliqueront qu'après cinq ans d'exploitation et que toutes les compagnies impliquées sont des multinationales qui vont s'enrichir à nos dépens. Ce n'est pas nous qui aurons les emplois intéressants. Quelle

valeur marchande auront les terres et les propriétés qui compteront un ou des puits de forage dans leur environnement immédiat ? Serons-nous compensés monétairement de façon équitable ?

Quand l'eau sera contaminée, où pourra-t-on s'en procurer et à quel prix ?

C'est nous qui avons les réserves les plus convoitées dans le monde entier.

Et quelle sera la qualité de vie des gens pendant les 20 ans d'exploitation et bien des années après le passage des compagnies, qui à date se sont poussées en laissant des terrains contaminés à décontaminer aux frais du gouvernement...

Le gouvernement, c'est nous, surtout quand c'est le temps de payer pour les pots cassés.

On peut faire des profits mais qu'en sera-t-il des milliards que nous coûtera la décontamination des sols et de l'eau. La facture sera pas mal plus salée que les profits.

Conclusion

Les catastrophes environnementales, dont l'industrie gazière et pétrolière sont responsables, nous démontrent jusqu'à quel point elles se comportent de façon irresponsable.

Le réchauffement climatique dû aux gaz à effet de serre, la rareté croissante de l'eau potable sur la planète, les espèces menacées, y compris nous-mêmes que nous devons protéger, nous incitent à proposer des alternatives aux énergies fossiles dont le gaz de schiste fait partie.

Nous proposons donc :

- 1. Un moratoire nous donnant tout le temps de faire les analyses nécessaires par des scientifiques indépendants sur la pertinence et la faisabilité de l'extraction des gaz de schiste sous tous ses aspects: social, environnemental et économique.**
- 2. Un débat public pour développer une politique énergétique durable en tenant compte de tous les enjeux environnementaux.**
- 3. Que le gouvernement amende la Loi des mines, pour enrichir les québécois et la province, équitablement, au lieu de toujours favoriser les lobbys et les multinationales.**
- 4. Que notre gouvernement, dès maintenant, mette en oeuvre les mesures nécessaires pour atteindre les accords de Kyoto.**
- 5. Que notre gouvernement favorise le développement des énergies renouvelables comme : la géothermie, l'énergie solaire, l'utilisation des biogaz émis par nos sites d'enfouissement, l'énergie éolienne, l'exploitation de la biomasse, l'efficacité énergétique, etc... et qu'il en fasse la promotion par tous les moyens.**

En conclusion, nous espérons, de la part de nos décideurs élus, un vrai débat sur l'énergie afin de prendre des décisions équitables pour notre peuple et aussi pour ceux et celles qui nous suivent. Nous avons ce pouvoir, le pouvoir de choisir, de décider et de poser les gestes nécessaires pour la continuité de notre qualité de vie. Portons-le ce pouvoir. Nous sommes fiers d'être en démocratie et nous prenons notre responsabilité de citoyens en manifestant notre point de vue.

Le Comité de Citoyens responsables de
Nicolet-Yamaska et de Ville de Bécancour

22/11/2010

Références : (1) Rue Frontenac, 4 novembre 2010 rédigé par Jessica Nadeau

(2) Le Devoir du lundi 15 novembre 2010

Climat : Le gaz de schiste serait aussi polluant que le charbon.

Louis-Gilles Francoeur